

La Baule-Escoublac, le 9 mars 2017

Madame, Monsieur,

C'est avec la plus grande attention que j'ai pris connaissance de votre lettre du 2 mars 2017 et j'ai bien noté vos observations concernant plusieurs sujets de société.

Je réponds donc à vos interrogations afin que vous puissiez connaître les positions que je pourrais exprimer lors de la campagne pour les élections législatives des 11 et 18 juin étant candidat de la droite et du centre sur la 7<sup>e</sup> circonscription de Loire-Atlantique.

#### Protection de la vie, de la conception à la mort :

Si de manière générale je suis favorable au maintien de l'IVG dans des conditions strictement encadrées et en favorisant la prévention, parce que l'IVG ne peut pas être banalisée et doit rester une solution de dernier recours au cas par cas, la proposition de loi relative à l'extension du délit d'entrave à l'IVG, adoptée en lecture définitive par l'Assemblée Nationale le 16 février 2017, me paraît porter atteinte à la liberté d'opinion et à la liberté d'expression.

Il s'agit, pour la Ministre qui s'est exprimée plusieurs fois à ce sujet par voie de presse et les parlementaires du Groupe Socialiste, d'interdire des sites Internet, dit « pro-life » qui proposent des alternatives à l'avortement et qui, d'après eux, « transmettent ou diffusent des informations faussées sur l'IVG ou ses conséquences, de nature à induire intentionnellement les femmes en erreur dans un but dissuasif ».

Il est pour le moins étonnant et contradictoire que cette majorité, d'habitude si complaisante avec les militants qui foulent au pied le droit de propriété, la liberté de travailler et la liberté des chercheurs en détruisant les plants expérimentaux d'OGM défende, en toute fin de législature, en urgence, un texte qui pose de très nombreuses questions autour de la défense de la liberté d'opinion et d'expression.

Concernant la fin de vie, je partage l'essentiel de l'analyse de Jean Léonetti auteur de la loi sur la fin de vie en 2005. Cette loi avait permis de trouver un équilibre entre les différentes sensibilités. Elle pose certains principes tout en ayant conscience de ses limites. L'accompagnement de fin de vie est une question de société grave et doit être traitée sur le long terme en évitant les postures polémiques. L'écoute et l'échange sont un préalable au travail du législateur. En effet, l'Assemblée Nationale a trop souvent voté la loi dans l'urgence ces dernières années sur des sujets sociétaux de première importance. Je suis favorable en premier lieu au développement de la médecine palliative. A mon sens, les soins palliatifs devraient être reconnus comme grande cause nationale.

La loi Claeys-Léonetti proposant des nouveaux droits au malades a notamment permis un droit à la sédation profonde en phase terminale et continue jusqu'au décès, lorsque la souffrance est réfractaire au traitement ou lorsque les traitements de survie sont interrompus. Je rejoins Jean LEONETTI lorsqu'il dit qu'il s'agit d'un « droit de dormir avant de mourir, pour ne pas souffrir ».

#### Mariage, filiation, conjugalité :

Personnellement, je ne pense pas opportun de revenir sur « le mariage pour tous » parce qu'introduire un phénomène de rétroactivité ne ferait qu'exacerber les tensions dans un pays qui doit avant tout traiter l'urgence en matière économique (chômage, emploi, entreprise) et assurer la sécurité sur tout le territoire. Le mariage revêt une dimension symbolique forte.

Je suis opposé à la perspective de l'ouverture de la PMA aux couples de femmes et à la gestation pour autrui aux couples d'hommes qui pose la question d'un mensonge originel sur la filiation de l'enfant.

De plus, concernant la gestation pour autrui, je suis opposé à la pratique de la GPA et le recours aux mères porteuses. Ce sont nos valeurs fondamentales qu'il nous faut défendre et vous pouvez compter sur ma vigilance sur ces questions. Parce que les corps ne sont pas à louer, parce que les enfants ne sont pas à vendre et parce que les personnes ne sont pas des choses, cette pratique est contraire à la dignité de la personne et à l'indisponibilité du corps humain.

## Education :

Naturellement, je suis favorable à la liberté de choix des écoles. C'est un principe essentiel auquel nous ne devons pas déroger. Sous aucun prétexte. Je suis pour ma part ancien élève de l'école publique et de l'Externat des Enfants Nantais.

Je suis en accord total avec François Fillon pour promouvoir les valeurs d'excellence et de mérite. Depuis 2012, l'action du gouvernement est catastrophique en matière d'éducation : réforme des rythmes scolaires imposée, remise en cause de l'aide individualisée à l'école, des évaluations et des notes des élèves, des internats d'excellence, diminution de la place des savoirs fondamentaux au collège.

L'apprentissage de la lecture, du calcul, des grandes dates de l'Histoire de France est une nécessité absolue pour les élèves. Les savoirs fondamentaux ne doivent plus être négligés et placés au cœur des programmes scolaires. La découverte des métiers est également très importante. Il faut repenser l'apprentissage pour mieux préparer les jeunes (dès 15 ans) à un métier. La transmission du savoir passe aussi par une autorité réaffirmée et le sens de l'effort.

Il s'agit aussi de garantir des écoles, des collèges et des lycées plus autonomes pour être plus efficaces et de mieux associer les parents au fonctionnement des établissements scolaires. J'y veille aujourd'hui avec Bruno Retailleau en tant que conseiller régional des Pays de la Loire mais aussi dans l'équipe municipale de La Baule-Escoublac.

## Politique familiale :


Sur ce point, je soutiendrai également les propositions de François Fillon pour refonder notre politique familiale autour de plusieurs axes forts : rétablissement de l'universalité des allocations familiales avec un relèvement du plafond du quotient familial à 3000 euros ; rétablissement du contrat de responsabilité parentale supprimé en janvier 2013 ; défense des valeurs familiales qui fondent notre société ; réécriture de la loi Taubira sur la partie filiation ; mise en place d'un congé parental d'éducation modulable dans le cadre du compte personnel d'activité ; renforcement de l'accueil de la petite enfance ; meilleure prise en charge de la dépendance ; mise en place d'un plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Telles sont les réponses que je souhaitais vous transmettre sachant qu'il n'est pas possible de tout évoquer dans un simple courrier.

Je reste ainsi à votre disposition si vous souhaitez me rencontrer.

Je vous prie d'accepter, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

*Bien cordialement,*



Franck LOUVRIER

FEDERATION AFC LOIRE-ATLANTIQUE